

Contrat de location saisonnière

Suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous adresser le présent contrat de location. Merci de renvoyer un exemplaire de ce contrat dans un délai de 7 jours à compter de la date de celui-ci, revêtu de votre accord et chèque bancaire ou postal représentant le montant des arrhes; la location sera prise en compte dès réception de celui-ci. En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, je vous adresse mes sincères salutations.

Entre

Le propriétaire : **PIERRE Paul-Jacques**, demeurant **au 42, impasse des tauliers, 49000 ANGERS**
0102030405 – 0654321987 – pierrepauljacques@example.com

et

Le Locataire : **TARTEMPION Martin**, demeurant **au 8, rue des vacanciers, 75001 PARIS**
0123456789 – 0605040302 – tartempion@example.com

Situation de la location	Descriptif du logement
Résidence La tyrolienne 65170 VIEILLE-AURE Numéro de porte : 32 Numéro d'étage : 1 Batiment : B	Type de logement : Appartement Nombre de pièces : 2 Superficie : 35m² Capacité : 6 personnes Exposition : Sud-Ouest Vue : Sur les montagnes
Couchages 1 clic-clac pour 2 personnes 1 coin-cabine : 2 lits superposés 1 chambre : lit 2 personnes	Sanitaires 1 Salle de bain avec lavabo et baignoire-douche WC séparé

Equipement ménager

Réfrigérateur, micro-ondes, plaque de cuisson 2 feux, four, lave vaisselle, lave linge, aspirateur, grille-pain, cafetière, fer à repasser + table, sèche cheveux

Multimédia : TV couleur, décodeur TNT

Linge de maison : 6 Oreillers, 4 traversins dont 2 individuels, 4 couverture 160x220, 4 couvertures 120x220 (Linge de maison non fourni)

<p>Période de location</p> <p>Du samedi : 25/12/2010 à 16h</p> <p>Au samedi : 01/01/2011 à 10h</p>	<p>Nombre de personnes</p> <p>- Adultes : 2</p> <p>- Enfants : 0</p> <p>- Animaux : 1 chien</p>
---	--

Prix du séjour et arrhes

La présente location est consentie moyennant le prix de 400 €
Dont 25%, soit 100€ versés dès la signature à titre d'arrhes

Le solde du prix, soit 300€ sera versé 3 semaines avant la date d'arrivée.

Les clefs vous seront adressées par courrier dès réception du solde.
Vous en ferez de même dès la fin du séjour.

Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de 150€ sera perçu lors du règlement du solde et retourné selon état des lieux (fin de séjour) et dès renvoi du trousseau de clefs.

Le propriétaire se réserve le droit d'encaisser tout ou partie du dépôt en cas de dégradations constatées, objets cassés ou détériorés ou par manque d'entretien constaté durant la location.

Obligations du locataire

Le locataire s'engage :

- A respecter la capacité d'accueil du logement
- A jouir paisiblement du logement et à n'occasionner aucun trouble ou nuisance
- A ne pas sous-louer le logement ou céder le présent contrat à un tiers
- A avertir le propriétaire dans les plus brefs délais de tous dégâts affectant le logement, son mobilier ou ses équipements
- A respecter la destination du logement et à ne lui apporter aucune modification
- A autoriser le propriétaire à effectuer, pendant la durée de la location, toute réparation commandée par l'urgence en renonçant par avance à prétendre quelconque indemnité ou réduction du loyer de ce chef
- A se conformer aux modalités de remise et de restitution des clefs du logement convenues avec le propriétaire
- A faire le ménage avant son départ et à laisser un logement propre et libre de tout rebut ou déchet. A défaut, le locataire est informé que le ménage sera effectué par un tiers. Le coût de son intervention, évalué à 2H de travail soit 60.00 euros, sera déduit du montant du dépôt de garantie.
- Le locataire certifie par ailleurs avoir vérifié que son propre contrat d'assurance couvre les risques de la location saisonnière (Garantie villégiature lié à l'assurance multirisques habitation) ou s'engager à souscrire une police d assurance particulière pour toute la durée de la location.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires,

Fait à Angers le 01/02/2010

Le propriétaire : M. PIERRE

Le locataire : M. TARTEMPION



Logiciel de gestion locative :

<http://www.alliance-habitat.com/loyermanager/>

Devis diagnostic immobilier :

http://www.alliance-habitat.com/diagnostic_immobilier/

Ce document vous est offert gratuitement par Alliance-habitat.com



*Avec le logiciel de gestion locative **Loyer Manager**, suivez précisément vos encaissements, vos charges, vos impayés et simplifiez votre déclaration de revenus fonciers.*

Infos et téléchargement

<http://www.alliance-habitat.com/loyermanager/>



[Demandez des devis de Diagnostic Immobilier gratuits](#)

[Comparez les offres des diagnostiqueurs - Service de proximité.](#)

Devis diagnostic immobilier :

http://www.alliance-habitat.com/diagnostic_immobilier/